

### ABONNEHENS.

Un mois. . . . . . . . . . . . 4 fr. Trois mois. . . . . . . . . . . . . 11 Par la poste. . . . . . . . . . . . . 13 . Un No. . . . . . . . . . . . . . 20 Les abonnemens commencent à toutes les époques.

# LE POLITIQUE,

# JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, Nº 622, et chez Messieurs les Directeurs des

pour Bruxel., Anvers 8 h. 30 m. 2h. 43 m. pour	r Liége (stat. d'Ans. 7 h. 45 m. 7 h. 50 m. 9 h. 50 m.	Releyée. pour Liége ( 2 h. et Ost 1 h. 45 m. s Bruxel	CHENIN DE FER.  NVERS   Matin.   Relistation d'Ans)   7 h. 20   1h.    tende.   7 h. 20   3    (7 h. 20   1    9 h. 20   1	devée de GAND pour Bruxelles	Matin, Relevée.	pour Bruxelles,	Matin.	Relevée
diaires, au moment du passage des convois partis des points extrêmes.  D'ANS à BERL DILIG. CHA-B. Fexhe fr. 1 25 1 6 50	» 35 Vertryck 4	4h. 50 m. » Gand.  Berl. Dilig. ChA-1  4 75 4 » 2 75		. 8 75 7 50 5 s		Sà BERL. DILIG.	towns nil	5h. 30 m.
E Landenne 3 25/ 2 50 1 75	1	5 25 4 50 5 % 6 75 5 50 3 75 7 % 6 % 4 %	1 75 Anvers	8 75 7 50 5 ° 8 25 7 ° 4 75 8 25 7 ° 4 75	5 " Termond Wetteren Gand	le 9 » 7 50 1 10 50 8 50 2 11 25 9 50	5 25	3 2 3 5 4 s

### ALLEMAGNE: - Francfort, 23 décembre.

On écrit de Berlin, le 20 décembre :

Il paraît qu'il est arrivé de Paris, il y a quelques jours, une note très-importante et qui est empreinte des sentimens les plus pacifiques. On considère l'affaire hollandobelge comme terminée sous le rapport des 24 articles, qui seront mis à exécution des le commencement de l'année pro-

### ANGLETERRE. - Londres, 25 décembre.

Le Morning-Chronicle qu'on regarde comme l'organe de lord Palmerston contient un article où il émet le vœu que les chambres françaises ne s'opposent pas à l'exécution des 24 articles en ce qui concerne le territoire. Agir autrement, prétend-il, ce serait violer les droits de la confédération ger-

manique et troubler à tort la paix européenne.

— Le Morning-Post, journal tory, contredit tout-à-fait la nouvelle donnée par le Handelsblad d'une note envoyée par l'Angleterre à la Belgique et dans laquelle il aurait été dit que le premier boulet tiré contre les troupes fédérales serait envisagé comme un acte d'hostilité contre toutes les puissances de l'Europe.

Le Morning-Post fait observer que l'Angleterre n'aurait pas pu parler au nom de tous.

Le bateau à vapeur Braganza, est arrivé à Liverpool venant de Lisbonne, il a apporté le discours de la reine à l'ouverture de la session des cortes, qui a eu lieu le 9 courant. Après les phrases usitées, le discours porte que le pays est franquille, mais que néanmoins en quelques parties du royaume. ties du royaume, l'état de la sûreté publique n'est pas comme on pourrait le désirer; que les districts méridionaux sont toujours infectés de petites bandes de rebelles qui cependant ont été défaites par les troupes royales, chaque fois qu'il y a eu des rencontres.

Pour ce qui est de la situation financière du Portugal, la reine s'exprime ainsi : Je suis bienaise de pouvoir vous annon-cer que les revenus offrent une perspective favorable pour l'avenir, ce qui doit inspirer de la confince à nos créanciers. La plus grande partie des hypothèques sur les branches les plus importantes des revenus, a été rédimée, et à moins d'être obligée de faire de nouveaux sacrifices, j'espère qu'avant la fin de 1839, toute charge de cette nature cessera de peser sur la nation.

Et plus bas : La dette contractée à l'étranger dont il n'a pas été possible de payer les intérêts pour 1837, est un objet d'une importance majeure et qui touche à l'honneur national et au crédit du gouvernement. Un comité spécial a

# Seuilleton.

### SOUVENIRS DE L'ILE DE JAVA.

LUCAS STRADANUS.

L'île de Java est arrosée par plusieurs grandes rivières; l'une des principales porte le nom de Tjisokkan, Quoique le Sjisokkan traverse continuellement une contrée pleine d'une sauvage magnificence, il est surtout un endroit où ce fleuve devient le centre d'un paysage unique dans le monde. A droité et à gauche s'échelonnent des rochers effrayans et se dressent des montagues chargées d'arbres séculaires et de broussailles toujours vertes; le fleuve s'est creusé un lit entre les roches et il roule toujours vertes; le fieuve s'est creuse un ut entre les roches et il roule avec fracas dans une profondeur inouïe ses ondes écumantes; ce n'est pas tout, la main de l'homme a ajouté un nouveau ornement à ce tableau déjà si riche : un pont, qui n'a pas de piliers, a jelé audacieusement dans l'espace à quelques cents pieds au-dessus de l'abime de Tjisokkan. C'est du haut de ce pont que le paysage apparaît dans toute sa spiendeur; c'est de la qu'on peut contempler à l'aise le voluptueux repos de cette nature vierge. A peine si à de longs intervalles le gémissement d'une kalong (1) ou le cri aigu d'un singe trouble le silence solennel qui rècne dans cette solitude. règne dans cette solitude.

s'entretenir sans témoins ; car au moyen de quelques batz , ils avaient

s'entretenir sans témoins; car au moyen de quelques batz, ils avaient chassé de son chenil le garde javanais, qui était allé, à quelques pas plus loin, s'accroupir sur une natte et mâcher du bétel.

Les deux voyageurs que nous venons d'indiquer étaient étrangers à Java. Nés dans la partie wallone de la Belgique, ils avaient pris du service dans l'armée nécrlandaise, et avaient bientôt reçu, pour prix de leur bravoure, le grade de lieutenans de cavalerie. Ils faisaient partie en ce moment de la garnison de Batavia. Pendant que, à l'imitation des naturels du pays nos deux officiers se reconfortent au moven de mangues. turels du pays, nos deux officiers se reconfortent, au moyen de mangues et de norx de coco dont ils expriment le jus, tàchons de saisir les traits les plus saillans de leurs physionomies. Frédéric de Noircamp, moins jeune que son compagnon, avait la taille haute, le port de tête superbe, les traits fortement accusés et les yeux étincelans : donc Frédéric de

(1) Chauve-souris géant, que l'on nomme aussi renard-volant, à cause de sa peau et de sa queue. La Kalong est considérée comme un excellent mets par un grand nombre d'indigenes de Java. — Voyez, pour la plupart des détails de localité de cette anécdote , les « Esquisses de l'île de Java et de ses divers habitans » , par Pfyffer de Neueck. » Hauman 1837.

été nommé pour me proposer les moyens les plus convenables pour satisfaire à ces engagements, et le résultat de ses travaux vous sera bientôt soumis:

— A cause de la fête de Noël il n'y a pas eu de bourse; tous les lieux publics sont fermés, ainsi que la plupart des cafés. Les nouvelles qu'on a reçues ce matin sont peu en nombre et d'aucune importance.

### FRANCE. - Paris, le 25 décembre.

La chambre des pairs a commencé, à deux heures, la discussion de l'adresse en réponse au discours du roi.

M. le duc d'Orléans et tous les ministres assistaient à la

M. le comte Portalis, rapporteur de la commission, chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, a donné lecture de ce projet, en voici le texte : « Sire, la chambre des pairs s'applaudit avec votre majesté, du spectacle que présente l'état général du royaume;

la prospérité dont il jouit est une des plus solides garanties du repos public. Votre majesté nous trouvera toujours empressés à concourir aux améliorations qui auront pour but de favoriser et d'affermir le développement de cette pros-

» Nous sommes heureux d'entendre de la bouche de V. M. que nos relations avec les puissances étrangères sont pacifiques et amicales. La modération, unie à la force, assure à un grand empire l'estime et le rang qui lui appartiennent. La France, fidèle observatrice des traités, a droit de compter que partout ils seront également respectés.

» Nous attendons avec confince l'issue des négociations relatives aux affaires de la Belgique et de la Hollande, persuadés que le gouvernement de V. M. ne néglige rien pour concilier ce qu'exigent la dignité de la France, les intérêts d'une nation amie et la foi promise. L'indépendance de la Belgique et son rang politique, unanimement reconnus dans la grande famille européenne, seront un gage de plus de la

» Sire, l'entrée des troupes autrichiennes dans les états-romains fut le signal de l'occupation militaire d'Ancône.

» Le terme en était marqué par leur retraite. Une convention conclue avec le saint-siège, au mois d'avril 1852, l'avait ainsi réglé. Cette convention a été exécutée. Nos troupes, en quittant les états-romains, les ont laissés affranchis de l'intervention étrangère.

» A l'aspect des calamités qui pèsent sur l'Espagne et qu'ac-crott un funeste échange d'attentats à l'humanité, nos regrets sont chaque année plus amers.

» Il est douloureux de penser qu'on ne puisse encore en-

Noircamp était un homme impétueux , énergique et intrépide. Quant à Albert Derville, son visage brillant de franchise dénotait un esprit fa-cile et un cœur sans malice; Albert Derville était simplement un homme loyal, insoucieux et railleur

— Ah ça, Frédéric, s'écria tout-à-coup Albert Derville en cassant une noix avec une adresse infinie, daigneras-tu nous dire enfin, à nous ton meilleur ami, ce que veut dire le silènce que tu gardes depuis ce matin avec le phlegme imperturbable de nos colons hollandais? Pour toute réponse Frédéric tira sa montre et regarda l'heure.

- Six heures, dit-il. Son compagnon, en proie à la plus vive inquiétude, se mit à le regarder fixement; puis, se rapprochant, il lui tâta le pouls d'un air

Camarade, lui dit-il, ça va mal... je jugerais que tu as la fièvre... qu'en penses-tu?

Je pense que tu es fou, répartit Frédéric de Noircamp en éclatant de rire. Comment diable avec ta rare intelligence n'as tu point deviné, que j'étais amoureux?

Amoureux! s'écria Albert stupéfait. Toi, amoureux!... Allons donc tu veux plaisanter, cher ami !... Et de qui serais-tu amoureux?

— Mais, riposta Frédéric, de la plus belle femme de l'île, ne t'en dé-

piaise.

— Oui-dà? la princesse serait-elle par hasard aussi piquante que la rongius (2) Si-Rapie qui a eu l'heur d'obtenir mes bonnes grâces?

— Mon cher Albert, entre Si-Rapie et celle que j'aime il y a, sauf votre respect, toute la différence qui existe entre une nègresse et une

- Malepeste! est-ce que tu aurais soufflé par hasard au céleste empereur Tjin-Tjin sa maîtresse en titre?

 Mon ambition ne va pas jusque-là. Celle que j'aime est née à Java.
 Ainsi elle a la peau d'un jaune blanchâtre, les cheveux d'un noinde in le propriété de la peau d'un noinde le propriété de la communique de la communiq jais, les yeux fendus en amendes et les dents li mées. Au fait, une belle javanaise vaut toutes les femmes de l'Europe et de la Chine; c'est le com-pliment que je fait chaque jour à Si-Rapie. Mais quel est la qualité de la souveraine de ton cœur? Est elle femme légitime de Radeen (3), esclave

de colon ou danseuse publique?

— Ma foi, Albert, je n'ai pas de secrets pour toi; j'ai confiance en ta discrétion; je venx donc te raconter comment s'opéra ma liaison avec

Elle assistait, il y a six mois à une course au cerf dans lequel j'étais acleur. Sur les instances d'un médecin, son mari jaloux lui avait permis de préndre part à cet amusement. Dans la fougue de la chasse mon

(2) Rongius Danseuse publique.
(3) Radeen, Gentilhomme javanais.

trevoir l'époque où la guerre civile et l'anarchie cesseront de paralyser les efforts de la nation espagnole pour obtenir les bienfaits d'une constitution libre et monarchique. Sire, en continuant d'accorder au gouvernement de la reine régente l'appui que les traités lui garantissent, V. M. répondra aux vœux et à la juste attente de la France.

» Ainsi que V. M. nous nous plaisons, Sire, à espérer que nos différends trop prolongés avec le Mexique et la République-Argentine sont près d'être termines. L'honneur de la France lui commandait de faire respecter les principes du droit des gens, et d'appuyer par la force des armes, la jus-tice méconnue de ses réclamations. Nous ne doutons pas que la présence de nos escadres n'en assure le succès, et que le commerce français ne retrouve bientôt sur ces plages lointaines la sécurité à laquelle il a droit.

» Nous nous félicitons avec V. M. du maintien de la paix en Afrique, durant le cours de cette année. C'est par elle, Sire, c'est par une exacte distribution de la justice, par un respect inviolable pour les sentimens religieux des peuples, autant que par une administration régulière, intègre et habile, que notre domination s'affermira dans ces provinces, et que le nom et l'autorité de la France commanderont de plus en plus le resp ct et l'obéissance des indigènes. L'érection d'un eveché à Alger, en répondant au vœu de la population catholique, complète le système de nos établissemens dans cette contrée, où la France contemple avec un juste orgueil la valeur, la patience et la discipline de son armée.

» Nous partageons, sire, la satisfaction qu'inspire à V. M. la continuation de l'état prospère de nos finances et le constant accroissement du revenu public, ils nous permettent d'espérer que les ressources du trésor suffiront à tous les besoins et que les améliorations que demande encore l'état du pays, pourront être accomplies sans aggraver les charges des

» Nous examinerons avec une impartiale sollicitude les dispositions relatives à la situation de nos colonies et aux besoins de notre navigation qui nous seront proposées par l'ordre de V. M. Nous nous efforcerons de concilier les intérêts divers engagés dans ces graves questions.

» Nous nous appliquerons avec non moins de zèle à l'exa-men des projets de loi qui nous seront présentés dans le but de satisfaire aux dispositions de la charte, de perfectionner notre législation, et d'améliorer divers branches de l'administration publique.

» Sire, la naissance du jeune prince que V. M. voue tout entier à la patrie, a satisfait aux vœux de la France en comblant les votres. Comme son auguste père, le comte de Paris, élevé sous vos yeux et témoin de votre vie, partagera, pour le bonheur des générations futures et la perpétuité de nos

cheval se blessa en tombant et je restai en arrière. Comme les chevaux de rechange nous suivaient force me fut de revenir sur mes pas. En me dirigeant vers l'endroit où se devaient tenir nos domestiques, je croisai une amazone, qui me demanda des nouvelles de la chasse. Je lui contai ma mésaventure; la conversation s'engagea; et comme la chasseresse était fatiguée de sa course, elle se décida à retourner avec moi. Je m'informai de son nom et de sa demeure; elle ne me fit mystère de rien. Enfin; après avoir fait quelque chemin ensemble, il fut décide que nous tâcherions de nous revoir. Deux mois se passèrent. Je n'avais pas revu la belle javanaise; il m'avait même été impossible de correspondre avec elle. J'allais me désespérer quand je parvins à gagner la dukum (4) qui

-Et l'héroine s'appelle?...

- Jama. - Jama !... voilà, par ma foi, un nom qui inspire l'amour.

- Elle s'appelle Jaina, répéta Frédéric en tirant sa montre pour la dixième fois, Jaraa, favorite de Lucas Stradanus, radja (colonel) des praaus (5) decroisière. - Lucas Stradanus! s'écria Albert avec une espèce d'effroi. Miséricorde,

-Et bien! qu'à ce nom de si terrible pour t'effrayer?

-Tu ne connais donc point le radja?
-On dit, en effet, que cet homme a été pirate, que sa vie est enve-

loppée d'un certain mystère et que sa vengéance frappe comme la foudre. Mais que m'importe! Si dangereux que soit mon amour, je ne serai pas assez làche pour l'étouffer.

Et c'est ici que tu dois revoir Jaïna?

-Ici meme. Hier au soir, Jaina m'a fait dire par sa dukumqu'elle traverserait aujourd'hui vers sept heures du soir le pont de Tjakkan et que e n'avais qu'à me trouver à l'entrée de la grotte du garde. Si Jaïna, ajouta la vieille, détache en cet endroit une aignille de ses cheveux et la laisse tomber, c'est un signe que dans deux jours le radja s'absentera et que vous pourrez entrevoir votre maîtresse dans son habitation. Il est heures , Jaïna va venir.

Et le cœur palpitant d'espoir , Frédéric se précipita à l'entrée de la grotte. A peine y était-il qu'il entendit le roulement d'une voituré. — La voilà! s'écria Frédéric en pressant debras de son amt. — Albert jeta les yeux vers l'endroit que lui indiquait Frédéric, et aperçut un landaw qui s'acheminait an galop vers le pont. Un homme, velu du brillant costure. Lorsque le landaw fut près du pont, le cocher, comine s'i eut été

(4) DUKUM. Duègne, devineresse, entremetteuse.
(5) PRAAUS Bâtiment fort léger destiné à poursuivre les pirates.

anstitutions, ce dévouement à la France dont votre famille donne un si noble exemple. La chambre des Pairs se réunira avec une profonde émotion autour de ce royal enfant, gage de tant d'espérances, au jour solennel où la religion, au milieu du concert des bénédictions publiques, fera descen-«dre sur lui les bénédictions du ciel.

» Pleinement convaincue, comme V. M., que la situation prospère du pays est le fruit du parfait accord des grands pouvoirs de l'état, la chambre des pairs s'empresse de vous reitérer l'assurance de son loyal concours. Lorsque rien n'altère ni ne menace le mouvement libre et régulier de nos institutions, l'union qui fait notre force ne sera pas troublée. Les oscillations, suite naturelle de la division des pouvoirs publics, ne nuiront point à leur concorde. Elle subsistera pour démontrer que la liberté dans la monarchie constitutionnelle n'exclut pas la stabilité, qui est la condition né-

cessaire de la puissance des États. »

La discussion générale est ouverte. M. le comte de Montalembert prononce un long discours sur la question belge. Il démontre que le roi Léopold offre à l'Europe une transaction aussi honorable qu'avantageuse. Que le traité des 24 articles n'est plus obligatoire pour la France. L'Europe, qui n'a pas fait la guerre pour le royaume des Pays-Bas, sa création favorite, ne la fera pas aujourd'hui pour maintenir ce traité. Si elle a laissé tomber ce beau royaume en 1830, elle ne fera pas la guerre en 1838 pour deux misérables provinces. Ces provinces ont protesté de toutes leurs forces contre leur séparation d'avec la Belgique, celle-ci ne peut les livrer à la réaction de la Hollande. Ces choses pouvaient se faire quand la France était humiliée, quand elle était par terre, mais elles sont impossibles quand elle est debout. La France n'adoptera pas cette lâche maxime: chacun chez soi et pour soi.

M. le président du conseil. L'orateur vous a dit que l'exécution des traités dépendait des circonstances, que peut-être il y en avait eu un entre la Belgique et la Hollande, mais que par des faits postérieurs il se trouvait anéanti. Messieurs, il y a deux politiques: l'une qui ne connaît que la force, qui ne prend ses inspirations que dans le droit du plus fort; l'autre celle des peuples civilisés, qui observe les traités qu'elle a consentis et signés ; c'est celle de la France ; c'est celle qui sera la nôtre. Que vous demande-t-on? l'annullation d'un traité qui est la force de la Belgique même, qui est son admission dansla grande famille européenne. Et remarquez bien que ce fut la Belgique qui eut intérêt à signer ce traité, qu'elle n'a cessé de le réclamer, que ce ne fut que comme force que le roi de Hollande y donna son assentiment, qu'alors la Belgique ne songeait nullement à revenir sur ce traité, et qu'elle le considérait comme la base de son existence, de son droit public. Quelles circonstances nouvelles se sont produites ? Aucune. Les négociations sont restées suspendues à l'égard de quelques points réservés, mais les points convenus, arrêtés par les traités, il n'a jamais pu être question de les renverser. Quand un engagement solennel a été pris, on ne peut le briser sans le consentement réciproque des parties. La question belge est la seule question importante que nous ayons en ce moment, mais elle porte dans ses fiancs la paix et la guerre et je vous prie de ne pointla traiter avec légèreté. M. le comte Alton Shée s'élève contre la politique du cabienet, en ce qui concerne l'Espagne, la Suisse et Ancône.

On entend ensuite M. le baron Marogues. Au départ du courrier, la discussion générale continue.

Il n'y a pas de séance indiquée aujourd'hui àla chambre des députés, et l'on croit qu'elle ne se réunira que pour tirer au sort la députation chargée de se rendre aux Tuileries à l'occasion du jour de l'an.

Il n'est pas probable que l'on connaisse avant la nouvelle année la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du trône. Les membres de la commission ne se sont encore réunis qu'une seule fois. On ne croit pas que leur travail soit prét avant samedi prochain. Le rapport ne pourrait pas être lu par conséquent avant le 3 ou le 4 janvier, et la discussion serait fixée au lundi 7 janvier.

dans la confidence, mit ses chevaux aupas et la jeune femme tourna la

têle vers la grotte.

-Vois comme elle est belle! murmura Frédéric à l'oreille d'Albert. Jana (car c'était elle) porta la main à ses cheveux, en déta-cha une aiguille en or, et se penchant sur le bord du landaw la laissa tomber.

Frédéric allait étourdiment se précipiter sur ce gage d'amour, mais son ami le retint. Il s'était aperçu que le radja, comme s'il se fût douté de la perfidie de sa maîtresse, avait suivi avec beaucoup d'attention tous les mouvemens de Jaïna.

Fouettez vos chevaux, cocher! s'écria Stradanus en bondissant d'impatience ou de jalousie.

— Frédéric! si tu voulais m'en croire, dit Albert tandis que le landaw disparaissait, tu ne penserais plus à cette femme. Le radja a la finesse du renard et la férocité du tigre. Ainsi, je ne te conseille point de te frotter à lui; il résulterait de ce contact une effroyable catas-

L'amour prudent, mon pauvre Albert, est un sentiment batard. Alors, bonne chance, Frédéric. Après tout, si tu as besoin de mon épée, je suis à les ordres.

Nos deux amis remontèrent à cheval et reprirent le chemin de la

Wille.

Deux jours après l'incident que nous venons de raconter, Lucas Stradamus quitta son habitation vers le matin en donnant pour prétexte à son absence le devoir qui l'appelait à la tête de sa fiotille. L'habitation du radja, située à quelque distance de Batavia, dans les alentours de Molenvliet, se composait d'un vaste corps de logis ou pandok, bâti en ba nbou et couvert d'une herbe large et haute. Quoiqu'il entre la ray avec le souvernement sintére la ray avec le souvernement sintére. fait la paix avec le gouvernement général, Stradanus avait gardé fidèlement les traditions de ses ancêtres: au palais européen il préférait le pandok javanais. Des lombongs (6) où étaient serrées les provisions, des cases pour les esclaves et des écuries pour les chevaux et pour les des cases pour les esclaves et des écuries pour les chevaux et pour les buffles attenaient au bâtiment principal qui jétait occupé par le radja et par ses femmes. De vastes jardins entouraient le pandok; plus loin, les plantations de riz, de sucre, de maïs et de tabac s'étendaient à perte de vue. Une avenue, où les cocotiers, les bananes, les mangliers et les bambous étaient entrelacés conduisait à l'habitation du redoutable

Descendant d'une des plus nobles familles princières de Java, Stradanus avait passé sa jeunesse avec les pirates des côtes. Rien de plus périlleux que le métier de pirate à Java. Des rescifs et des bas-fonds, où ne peuvent aborder les vaisseaux qui croisent, servent pendant le jour de

- On assure qu'hier dans la journée, les ministres de Prusse et d'Autriche ont été deux heures en conférence avec M. le président du conseil, et que ce matin des courriers ontétéexpédiés à Vienne et à Berlin, par chacune des parties.

- La crise qui pèse sur la bourse de Paris a fait peur à quelques déposans de la Caisse d'épargnes. On sait que la peur ne raisonne pas. Les remboursemens de dimanche dernier ont de beaucoup dépassé la somme des dépôts. On assure que des demandes de remboursement pour près de deux millions de francs sont faites pour dimanche

Il est probable aussi que la saison et l'époque des étrennes sont pour quelque chose dans les nombreux retraits de la

Caisse d'épargnes.

Le nommé Willandt, accusé d'avoir séquestré son fils pendant plusieurs années, et d'avoir commis avec violence des attentats à la pudeur de cet enfant, a été condamné hier par la cour d'assises de la Seine, et après trois jours de débats, aux travaux forcés à perpétuité et à l'expo-

BELGIQUE. — Bruxelles, le 27 décembre.

Hier est arrivé à l'hôtel de Belle-Vue, venant de Paris, S. A. Nowab-Akbaloodowlal Bahadoor, prince d'Oude. Le prince est accompagné d'une suite nombreuse.

Les coupons d'intérêt de l'emprunt belge de 30 millions de francs à 4 p. c., échéance du 1er janvier 1839, se paient à

Le Moniteur publie la loi qui fixe le contingent de l'armée sur le pied de guerre pour 1839 à 110,000 hommes et le contingent de la levée de 1839 à un maximum de 12,000 hommes qui sont mis à la disposition du gouvernement.

- Le régiment d'élite va recevoir la même organisation que les autres régimens d'infanterie. Le ministre de la guerre a désigné le major Bundgen du 8° de ligne pour commander le dépôt de ce régiment, qui sera établi à Courtray, et le capitaine Lambot du 1ºr de ligne a été nommé capitaine-administrateur d'habillement au même dépôt.

Bruxelles, le 27 décembre. — (5 heures.) La politique a envahi le temps accordé aux opérations. Le bruît d'un changement de ministère en France a été renouvelé, mais cette foison place MM. Soult, Thiers et Guizot, comme chefs du cabinet, ayant accepté des conditions antique de la comme chefs du cabinet, ayant accepté des conditions antique de la comme chefs du cabinet, ayant accepté des conditions antique de la comme chefs du cabinet. nulant les opinions qu'ils représentent. Encore une fois notre corres-pondance de Paris dément ce bruit, auquel on ajoutait que MM. d'An-sembourg et Metz avait définitivement quitté Paris sur l'invitation ami-

cale du ministère.

Quant à ce qui concerne la Banque de Belgique, question plus palpitante pour les spéculateurs, on assurait que le Sénat, assemblé pour examiner le projet, l'adopterait probablement aujourd'hui. On assure que la Banque reprendra ses payements le deux janvier prochain. On se plaint assez haut des procédés d'une grande société industrielle et financière qui exige de ceux qui lui ont déposé des actions, le versement (arrosement) d'un dixième de leur montant effectif, on force les déposants à retirer les pièces. Dans les circonstances actuelles, cette mesure peut causer de la gène et peut-être aussi réagir contre les intérêts de la société qui l'a adoptée.

Voici les cours des seules valeurs cotées:

Fonds de l'état: dette active 2 1/2 p.c. 55 p., 5 p. c. 97 112, 4 p. c. 89 A., Société Générale titres en nom fl. 800 P., certificats au porteur émission de Paris 1690 P; Société de Mutualité 1055 (105 1/2); Société de commerce 1300 (150) p.

L'actif espagnol coté 16 était mieuxà la clôture, dernier cours 16 avec peu d'affaires.

La chambre des représentants a continué aujourd'ui la discussion du budjet des travaux publics. La presque totalité de la séance a été consacré aux débats sur l'amendement de M. Dumortier, relatif au barrage à établir entre Audenaerde et Teurnay. M. Dumortier voulait qu'il fut écrit dans la loi que ce barrage serait établi à Autrive. M. le ministre des travaux publics a déclaré que telle était son intention ; il est entré dans de grands développements pour démontrer que l'établissement de ce barrage ne constituait nullement un commencement d'exécution d'un projet de canalisation entier, que d'ailleurs il ne lui serait pas possible d'en faire d'autres sans l'autorisation de la législature, qui pourrait s'y opposer en refusant les subsides qu'il demanderait.

retraite au corsaire; la nuit il monte son chiampang (7) et le danger redouble; le chiampang doit se coller aux flancs de son ennemi et tenter résolument l'abordage, quelque inférieur qu'il soit en forces. L'audace et l'énergie de Stradanus l'avaient fait distinger de bonne heure par ses compagnons: aussi devint-il bientôt capitaine de chiampang. Son équipage le craignait, mais ne l'aimait point. Un jour qu'il s'éleva à bord une dispute terrible au sujet du partage d'une riche capture Stradanus prit en dégoût le métier de corsaire. Il fit sa soumission au gouvernement colonial, et comme on avait besoin d'un homme qui avait vécu avec les bandits, on jeta les yeux sur Stradanus et il reçu le commandement d'une notille de praaus avec le titre, le traitement et les marques distinctives de radja ou colonel. Dès-lors Stradanus fut aussi ardent à la poursuite des pirates qu'il avait été avide naguère du sang des matelots européens. Enfin, comme pour effacer la première partie de sa vie, if changea de nom: ses compagnons l'appelaient Akil; il se fit appeler Lucas Stradanus par les Hollandais.

C'était vers le commencement du mois de juillet 182..., la matinée était éblouissante; la lumière jaillissait à flots d'un ciel d'or et de pourpre et éclairait, avec une magnificence éclatante, toute cette luxuriante végétation des Indes. Al'effet de faciliter le rendez-vous qu'elle avait donné, Jaïna, après avoir fait quelques pas distraits dans les jardins, s'était retirée dans un kiosque qui s'élevait mystérieusement au fond d'un taillis planté d'arbres des Canaries dont la verdure est éternelle. Ce kiosque n'était ni riche ni élégant ; il se composait d'une seule chambre tendue d'une étoffe de couleur brune et garnie d'un tapis ; une table, quelques chaises de bambou et un divan composaient son ameublement.

Si vous aviez eu le bonheur de pénétrer dans ce temple de la volupté, vous n'eussiez d'abord rien pu distinguer, tant était profonde l'ombre produite par le taillis. Peu à peu cependant vos yeux se fussent familiarisés avec l'obscurité et vous eussiez entrevu Jaïna, couchée avec abandon sur les coussins du divan. Ses traits gracieusement expres-sifs se fussent plus nettement dessinés, lorsqu'après s'être soudaine-ment levée, elle alla à la fenètre, leva à demi le store et reçut en plein quelques rayons d'une lumière pâle.

Ainsi, debout devant la fenètre, et agitée par tous les mouvements

de l'attente, Jaina eut fait envie à l'idole souveraine d'une pagode. Ses longs cheveux noirs, semés de mélatie, de rampeh et de tjambaco, (8) mariant leurs couleurs diverses, flottaient à l'abandon et sa kabaya, de calancar fin, frémissait sous les battements de sa poitrine. Le ruban d'or qui lui serrait la taille, les petites aiguilles dont elle avait une

(7) CHIAMPANG, PANJALLANG, ces bâtimens fortlégers; sont munis d'un mât et portent de grandes voiles confectionnées avec des nattes de jonc. (8) Fleurs odoriférantes.

Après un long débat l'amendement a été retiré et le chiffre adopté sans modification dans le libellé.

Les autres articles du budget n'ont donné lieu à aucune discussion importante, et l'ensemble en a été adopté par 56 voix contre 4.

Demain, la chambre s'occupera du budget des finances. et, s'il y a lieu, de la loi relative aux céréales.

Au commencement de la séance du sénat de ce jour, M. Malou a demandé par forme de motion d'ordre que l'on s'occupât avant tout de nommer la commission qui sera chargée d'examiner le projet de loi relatif à la Banque de Belgique; il a fait observer que ce projet était extrêmement urgent, attendu qu'il était destiné à faire renattre la sécurité, et que la commission pourrait même faire son rapport séance te-nante. Cette proposition a été adoptée, et la commission composée de MM. Malou, comte d'Hane, comte d'Arschot, comte de Baillet et comte de Quarré, se retire immédiatement pour examiner ce projet.

Après une longue discussion il a été décidé que le sénat se

réunirait ce soir pour entendre son rapport. M. le comte Vilain XIIII assistait à la séance.

### LIEGE, LE 28 DÉCEMBRE.

Nous apprenons que déjà depuis plusieurs jours, notre régence s'occupe activement de la réorganisation de la garde civique. L'avis en a été officiellement transmis à MMles officiers et sous-officiers.

A la séance de la chambre des représentans, M. de Mérode a demandé la parole pour une motion d'ordre et s'est ex-

primé ainsi :

Messieurs, au moment où les chambres françaises s'occupent de la rédaction d'une adresse qui doit avoir une influence si grande sur notre avenir, il importe de leur prouver que l'intégrité du territoire belge, conformément au statu quo existant depuis huit années, peut-être maintenu, sans exiger de la France des efforts extraordinaires et l'exposer au danger d'une guerre générale. Elle ne doit pasoublier et nous non plus qu'une ligne de forteresses imposante a été construite depuis 1815 sur notre frontière méridionale. Ces murailles sont devenues inutiles pour le but qu'on leur avait assigné. Mais elles peuvent merveilleusement nous servir, afin d'en atteindre un autre, et certes il n'en sut jamais de plus légitime, puisqu'il s'agit de soustraire 400 mille de nos compatriotes à un odieux partage que sept années ont rendu tardif et plus injuste encore.

Il est certain que si l'Angleterre eut été prête à appuyer les modifications que réclamait l'équité en faveur des populations limbourgoises et luxembourgeoises, le ministère français n'aurait point hésité à demander ces modifications avec instance. Malheureusement l'Angleterre, en sécurité chez elle, entourée qu'elle est des eaux de l'Océan, et sans inquiétude de voir compromettre ses franchises par d'ambitieux voisins, se soucie peu de la liberté des autres pays. Plus d'un homme politique anglais professe l'opinion que la liberté est bonne pour la Grande-Bretagne et n'est point faite à l'usage d'autres contrées. La France constitutionnelle, qui n'est pas une île, comprend mieux le principe de la solidarité entre les nations. Elle s'emeut à l'idée que des peuples plus faibles et qui la touchent de près vont subir un régime dont elle ne veut pas pour elle-même. Toutefois, elle craint d'user ses ressources et ses forces au-dehors en les déployant d'une manière trop énergique et partant trop coûteuse,

Si nous voulons lui donner en ce qui nous concerne plus d'assurance, profitons, messieurs, de ces murailles résérvées d'abord à un service bien différent. La France peut sans obstacle occuper des places qui semblent avoir été créées en garantie de notre émancipation, sous la sauve-garde de sa puissance; c'est là leur destination providentielle à mon sens.

Je demande donc que dans le cas où la violation du terri-toire belge devrait être tentée par des forces supérieures employées à courber sous un joug dont ils ne veulent pas , nos citeyens du Luxembourg et du Limbourg, notre gouver-

guirlande dans sachevelure, ses bracelets et ses pendants d'oreille, la Fatiguée d'attendre, Jaina alla se rasseoir sur le divan en plissant lé-

gerement son noir sourcil. - Et la dukum qui ne vient point, dit-elle. Et lui qui m'oublie... A peine eut-elle murmuré ces mots, que la porte du kiosque s'ouvrit. La duegne entra en tenant un jeune homme par la main. Ce jeune homme était Frédéric de Noircamp, qui, voulant se précautionner contre le péril, avait échangé son uniforme contre le saraug javanais.

— J'ai tenu ma parole , dit la duègne.
— Et moi , je serai fidèle à mon serment , répondit Jaïna , en détachant ses bracelets et en les remettant à la dukum.

Aussitôt la vieille quitta le kiosque et laissa Frédéric avec la favorite

de Stradanus. - Vous vous êtes fait attendre, M. l'officier, dit alors Jaina. Le danger qu'il y a à me voir , vous aura sans doute effrayé. Frédéric (nous avons oublié d'en avertir le lecteur) , avait mis à pro-

son séjour dans l'Inde. Il avait étudié l'idiome du pays; le dialecte malais dont Jaina se ser-

rit, ne l'embarrassa donc nullement.

— Bouter de mon courage, répondit-il, dans la même langue, c'est me faire une injure, ma belle maîtresse. Si j'ai tardé à venir, c'est que j'ai rencontré le radja, et que j'ai été curieux de connaître où il dirigeait ses pas; j'ai donc fait rebrousser chemin à mon cheval et j'ai suivi Stradune. danus; et ce n'est que lorsque je l'ai vu entrer dans Batavia, et que j'ai été persuadé qu'il ne m'espionnait pas, que j'ai repris la route de votre habitation. Ma crainte ne doit point vous sembler puérile, car ce n'est

point moi qu'elle a pour objet, mais vous , vous que j'aime et qui vous exposez pour moi à la vengeance de Stradanus.

— Sois donc pardonné, Fréderic, et apprends ce que tu dois savoir. Je t'ai fait appeler pour te dire que je veux être la plus humble de tes esclaves et te suivre partout où tu iras...

En ce moment une voix, qui s'éleva à peu de distance du kiosque, fit tressaillir Jaïna. — Ah!... dit-elle, c'est Maïssem qui m'observe. Chante, tigresse ! Tu penses célébrer mes funérailles et tu célèbres mon amour.

Et quand Maïssem eut achevé le couplet suivant d'un chant national de

« Un oiselet prend son vol pour le château des airs. Les nuages, pareils à une tunique colorée, se repose mollement.

O jeune fille! lorsque tu seras fiancée,

Ne vas pas m'oublier! >

Jaina reprit

" Un plateau de riz cuit, Un blanc vètement qui serre le corps,

(6) Lombongs, bâtiments de dépendance.

nement, indépendamment des moyens de résistance qu'il opposera, invite aussitôt le gouvernement français à placer des garnisons dans toute la ligne de forteresses belges qui borde notre frontière du midi

Si des puissances hostiles à notre nationalité envahissaient une partie de nos provinces, il serait convenable que par compensation nos alliés prissent les positions fortes que nous pouvons leur offrir jusqu'à ce que l'atteinte arbitraire portée aux droits politiques de nos compatriotes cesse et qu'on leur permette d'en jouir en paix.

On m'objectera peut-être messieurs que cette mesure

qu'on leur permette d'en jouir en paix.

On m'objectera, peut-être, messieurs, que cette mesure adoptée par la France serait une déclaration de guerre à plusieurs puissances européennes. Il n'en est rien; témoin l'occupation d'Ancône que les français viennent d'évacuer après un long séjour, en même temps que les Autrichiens quittaient Bologne, sans qu'on ait échangé de part et d'autre un seul boulet. D'ailleurs, les puissances, divisées sur plusieurs points, n'attaqueront pas trênte-deux millions d'hommes postés derrière une triple ligne de forteresses de premier ordre dont les nôtres formeraient l'avant-garde; les coalitions comme celles de 1814 se forment pour le salut commun des nations et non point pour des entreprises d'aggression que la morale réprouve loin de leur être favorable; mais les cabinets des princes qui règnent sans limites à leur pouvoir, comprendront enfin, si la France le veut, qu'il est dangereux de violenter des populations inoffensives jusque sous le canon des remparts où flotte le drapeau de Juillet. Ils s'abstlendront de commettre un acte d'iniquité, et nous laisseront conclure avec la Hollande une paix conforme aux véritables besoins des deux pays ront conclure avec la Hollande une paix conforme aux véritables besoins des deux pays.

Ce discours est suivi de quelques marques d'approbation.

M. de Renesse. J'adhère de toutes mes forces à la motion

de M. de Mérode...

Phusieurs voix : Quelle motion !... Il n'y a pas de con-

M. de Mérode. On demande quelles sont les conclusions? Vous savez que d'après la constitution le gouvernement n'a pas le droit de faire entrer des troupes étrangères sur le territoire de la Belgique sans y être autorisé par une loi. Et bien mes conclusions seraient de faire présenter cette loi et je pourrais même la présenter immédiatement. (Bruit en sens

M. le ministre de l'intérieur. Cet objet n'est pas à l'or-dre du jour. Je pense d'ailleurs que cette proposition est d'une telle nature qu'elle devrait émaner du gouvernement, s'il le jugeait nécessaire. Je crois donc que cette proposition

ne peut-être discutée dans ce moment-ci.

M. Dumortier. Messieurs, il n'est personne d'entre nous qui ne sente la nécessité d'investir, dans les circonstances actuelles, le gouvernement de tous les moyens nécessaires et propres à défendre la patrie en cas de danger. Il n'est personne d'entre nous, j'en suis convaincu, qui reculerait devant aucune mesure nécessaire en pareil cas. Mais tout en apvant aucune mesure nécessaire en pareileas. Mais tout en approuvant les nobles sentimens qui ont dirigé l'honorable comte de Mérode, je me permettrai de faire une remarque; c'est qu'il n'est pas nécessaire qu'une loi intervienne pour donner au gouvernement les pouvoirs qu'il veut lui faire accorder. Une loi existe, elle a été portée en 1831; elle autorise le gouvernement à réclamer l'intervention des armées étrangères pendant toute la durée de la guerre, de sorte que la motion devient évidemment sans objet. Quant à la question en elle-même, je crois qu'elle mérite toute votre sollila motion devient évidemment sans objet. Quant à la question en elle-même, je crois qu'elle mérite toute votre sollicitude; il est fâcheux qu'elle soit venue ainsi incidemment, alors que nous avons à l'ordre du jour un objet très-imporsant, la question de la Banque de Belgique.

J'approuve donc les sentimens de l'honorable comte de Mérode, je pense qu'il ne faut épargner aucun moyen pour défendre le territoire, et je désire que l'étranger ne se méprenne sur aucun de ces moyens. Mais il est inutile de présenter un projet.

senter un projet.

M. de Puydt: Nous allons avoir dans le cours de cette séance à nous occuper d'un projet de loi sur la Banque de Belgique; cette discussion exigera le huis-clos. Je propose que la discussion qui vient de s'élever soit ajournée jusqu'au

Une tombe pour nous deux , Dans le ciel nous nous reverrons. »

— Malheur à Jaïna, l'épouse infidèle! s'écria alors la voix qui s'était

Pourquoi veux-tu ma mort, Maïssen? répondit Jaïna en s'atten-drissant. Laisse-moi l'Européen que j'aime et garde pour toi le radja; je te jure que je ne troublerai plus tes amours... ur à toi, Jaïna, qui m'a enlevé le cœur de Stradanus! reprit

la voix de Maïssem. - Je crains cette femme , dit Jaina. Ses dents claquaient; elle se colla

— Ne suis-je pas ici pour te défendre, ô divine houri? dit l'officier en imprimant un baiser brûlant sur la bouche de Jaïna.
Tout à coup celle-ci se dégagea des bras de Frédéric, et jetant un

regard rapide et inquiet vers la fenètre, elle s'écria avec un accent dé-- Fuis.... fuis.... Frédéric... nous sommes trahis...

Au même instant, et avant que Noircamp pût connaître la cause de la frayeur soudaine de Jaîna, Stradanus parut à l'entrée du kiosque.

— Par Allah! s'écria Stradanus d'un ton railleur, voilà qui va à merveille, Jaîna est la plus belle de mes femmes... Vous la convoitez... c'est une preuve, lieutenant, que vous avez le goût difficile.

— Voilà, dit Frédéric, l'exposition d'une comédie qui peut devenir intéressante. Gependant il m'est impossible de comprendre le radja.

Je vous dis, M. Frédéric de Noircamp, que vous en vouliez à mon nneur, injure irrémissible chez nous insulaires de l'Inde hollandaise. Frédéric s'efforça, mais en vain, de reprendre son sang-froid. Il ne sut que répondre.

— Je vous répête, monsieur, reprit le radja, que je vous ai surpris me trahissant de concert avec la femme que j'aimais le plus au monde. Je vous fais juge dans votre propre cause: prononcez vous-même votre

Colonel , cessez, de grace , cette abominable plaisanterie... Un coup d'épée et que tout soit dit.

Est-ce que j'ai soif de votre sang, jeune homme? répondit le traitre. Allah m'est témoin que je ne veux pas votre mort. Tenez, je raisonne avec sang-froid. Pour prix de votre mort, obtiendrai-jé l'amour de Jaina, l'unique bien que je désire?.... Votre mort m'est donc inutile tile ... je vous pardonne ... - Vous nous pardonnez ...

Je fais plus. Je remets Jaïna entre vos mains en vous priant de la rendre heureusel

Jaïna, étouffée par ses sanglots, tomba aux genouz du radja et les arrosa de ses larmes; quant à Frédéric, il croyait faire un rêve. Il était

- J'espère, continua Stradanus, que M. Frédéric de Noircamp ne

huis-clos pour qu'on la discute aussi en comité secret. (Non! non!) C'est une question d'une excessive gravité et sur laquelle il importe que nous ne paraissions point en dé-

M. de Mérode: D'après l'observation qui vient d'être faite par l'honorable M. Dumortier, je crois inutile de donner une suite immédiate à ma motion. Si une loi existe, je suis satisfait; mais il est bon qu'on sache, en tous points, quelle est

M. Gendebien: Dès que l'ordre du jour n'entraîne pas le rejet de la proposition de M. de Mérode, je n'ai pas de réclamation à faire.

M. le ministre de l'intérieur : Je crois que, d'après la déclaration de l'honorable M. de Mérode, l'ordre du jour existe de fait. (Oui! oui!)

La nouvelle que nous avons donnée hier, de la démission de M. de Brouckere de toutes ses fonctions publiques, était extraite du Fanal. Nous ne prétendons pas en garantir l'exactitude, d'autant moins, que le Fanal disait que M. de Broughang d'était évalement d'évais de ses fonctions d'aide. Brouckere s'était également démis de ses fonctions d'aide-

de-camp du roi, tandis que M. de Brouckere a, depuis qua-tre ans, donné sa démission de cette place.

Le convoi parti d'Ans hier à 7 h. 112 du matin, pour Bruxelles a été arrêté en deça de Waremme par la grande quantité de neige amoncelée dans les bas fonds, et qu'une cinquantaine d'hommes étaient occupés à déblayer. Afin de ne pas rester au milieu des champs, les voyageurs ont été à pied jusqu'à Waremme. Par suite de cet événement, le convoide Bruyelles du matin p'est arrivé que vers 5 heures, et voi de Bruxelles du matin n'est arrivé que vers 5 heures, et celui de l'après-diner vers 10 heures. On n'a du reste aucun accident à déplorer.

Chacun a pu remarquer ces jours-ci la grande difficulté avec laquelle on circulait dans les rues, le soir surtout, à cause des nombreuses glissoires que font les enfans partout où il se trouve un peu d'eau gélée; la police devrait veiller à comme celle pe se repouvellat plus com il pouve en réculter. ce que cela ne se renouvellat plus, car il pourrait en résulter

Le ministère des finances informe les porteurs de coupons d'intérêts de l'emprunt belge de 30 millons de francs à quatre pour cent, échéance du 1er janvier 1839, qu'ils peuvent, dès à présent, en recevoir le paiement chez les caissier-général du royanne à Bruvalles, at chez tous caracteristes caissier-général du royanne à Bruvalles, at chez tous caracteristes caissier-général du royanne à Bruvalles. ral du royaume à Bruxelles, et chez tous ses agents dans les provinces. (Moniteur.)

La discussion de l'adresse devant la chambre des Pairs a été entamée avant-hier mercredi. Neus publions le texte de ce document sous la rubrique de Paris et donnons l'analyse succeinte des deux discours prononcés sur la question belge à l'ouverture du débat.

### NECROLOGIE.

M. Ch. Clement Roomers, ancien membre du conseil des Cinq Cents, député au corps législatif, et officier de la Légion-d'Honneur vient de mourir à sa campagne de Meerssen où il s'était retiré depuis plusieurs années. Après avoir fait ses études avec beaucoup de distinction à l'ancienne université de Louvain, M. Roomers exerça la profession d'avocat à Maestricht, sa ville natale, et y occupa une des principales fonctions de la magistrature. Lors de l'invasion Française, il fut nommé agent du gouvernement auprès du tribunal départemental: ensuite il fut appelé à la représentation nationale où il se fit remarquer par quelques discours bien faits. C'est alors qu'il contracta avec le célèbre Merlin de Danai une amilié qui suprécut à tous les épénamens politiques Douai une amitié qui survécut à tous les événemens politiques. Plus tard, membre du corps législatif, il sut attirer l'attention du grand homme qui gouvernait la France, et il était sur le point d'être promu à une sénatorerie, lorsque la chûte de l'empire vint l'arrêter dans sa carrière. Le gouvernement des Pays-Bas le décora de l'ordre du Lion Néerlandais, le nomma membre des États-Provincianx du Limbourg, et, quelque temps après, membre du syndicat d'amortissement

me refusera pas son amitié, en échange du service que je viens de lui rendre.

— Vous refuser mon amitié!... s'écria Frédéric qui devenait fou d'é-tonnement. Est-ce que je ne suis pas à vous corps et biens ?

— A la bonne heure... je suis bien aise de n'avoir pas affaire à un ingrat. Suivez-moi, lieutenant. Nous allons cimenter notre liaison récente par quelques rasades de ces bons vins d'Europe que je tiens en réserve - Quoi!... balbutia Frédéric, vous buvez du vin et vous ne craignez point que le prophète ne vous foudroie?

 Ne suis-je pas au service de S. M. néerlandaise!

Ce disant, Stradanus ouvrit la porte du kiosque et Frédéric sortit de ce lieu qu'il avait cru un moment devoir être son tombeau. Jaïna voulut suivre son amant, mais le radja la repoussa avec tant de violence que la pauvre femme alla rouler aux pieds du divan. Et son effroi augmenta lorsque la voix de Maïssem, s'élevant dans le lointain, fit entendre une dernière fois ces lugubres paroles : O jeune fille! lorsque tu seras fiancée.....

Cependant Albert avait arrangé avec quelques officiers de la garnison de Batavia, une chasse au tigre pour le jour suivant. Un colon hollandais qui habitait les montagnes de Tjisokkan avait apporté dans la capitale de la colonie l'effrayante nouvelle que deux de ses chevaux avaient été égorgés par un tigre royal qui devait avoir fixé son repaire, depuis quelques jours, dans les rochers qui avoisinent le pont. Vers le milieu de la nuit les chasseurs, au nombre de six, prirent la route du pont de Tji-sokkan. Ils étaient montés sur d'excellens chevaux de Macassar et armés sokkan. Ils etaient montes sur d'excellens chevaux de Macassar et armés de carabines et de couteaux. Quelques domestiques les suivaient avec des vivres et des munitions. Arrivés au pont de Tjisokkan, Albert Derville et ses compagnons mirent pied à terre et entrèrent dans la demeure du gardien. L'aurore commençait à poindre, — Eh bien! Martha, dit Albert Derville en apostrophant le garde javanais, y a-t-il des nouvelles de l'animal? — De quel animal le seigneur officier veut-il parler? demanda Martha en se froitant les veux — Si ca n'est de toi c'est du tierre. Martha en se frottant les yeux. - Si ce n'est de toi , c'est du tigre.... -Ah! oui! qu'il y a du neuf. Figurez-vous, mes seigneurs, que j'ai entendu cette nuit des cris et des hurlemens qui partaient des rochers....

— Et de quel côté venaient ces cris? demanda Albert.— Ils venaient des rochers qui sont à la gauche du pont. - La bête est là, en route, messieurs! Et les chasseurs , laissant leurs chevaux à la garde des domestiques, suivirent la route que leur avait indiquée Martha. Après avoir long-temps cherché dans les rochers, ils arrivèrent à un endroit où le terrain s'aplanissant conduisait à une espèce de grotte dont l'entrée était obstruée par des arbres et des brouissailles. Nos chasseurs s'étant doutés de quelque chose, armèrent leurs carabines et marchèrent avec plus de précaution. Tandis que trois d'entre eux gardaient les abords de la grotte, les trois autres, parmi lesquels était Derville, en firent le tour. A peine ceux-ci eurent-ils fait quelques pas qu'ils jetèrent un cri d'épou-

Outre ses connaissances juridiques, M. Roomers possédait une érudition littéraire assez vaste. Il cultivait surtout la littérature latine et composa même en cette langue différens poèmes qui méritèrent l'approbation publique, entre autres une pièce assez longue à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Rentré dans la vie privée et parvenu à un âge fort avancé, il se livrait toujours avec ardeur à l'étude des grands modèles de l'antiquité. Les épttres et les satires d'Horace formaient encore sa lecture habituelle à l'âge de qua tre-vingt douze ans. Il estmortsans avoir souffert et avec la plénitude

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 (DÉCEMBRE.

Décès: 2 filles, 2 homes, 1 femme, savoir:
Jh. Aug. Sotiau, âgé de 82 ans, rue Grande Bêche, veuf de Marie
Catherine Corbrun. — Jean Ph. Chaumont, âgé de 64 ans, journalier,
rue Volière, veuf de Franç. Fréson. — Marie Jne. Dechamps, âgée de 59
ans, blanchisseuse, rue de la Rose, epouse de Nic. J. Stassart.

Du 24. — Naissances: 10 garçons. 9 filles.

Décès: 3 garc., 5 filles, 5 hommes, 5 femmes, savoir:

Jn. Jh. Hally, ågé de 83 ans, tailleur, rue Grande Béche, veuf de Me.

Jh. Neuville. — Jn. G. Deliège, ågé de 79 ans, journalier, Chaussée des
Prez, veuf d'Elis. Wetzel. — Lt. Jh. Wilkin, ågé de 65 ans, houilleur,
faubourg Ste-Marguerite, épouse de Marie Jeanne Renson. — Anne Ji.
Corpio, ågée. de 82 ans, couturière, rue Vert-Bois, veuf de Hib. Mathot. — Marie Cath. Parent, ågée de 80 ans, domestique, Hors-Château. — Noële Baiwir, ågée de 74 ans, sans profession, à la Boverie,
veuve en 2º noces de M. Fabry.

# BANQUE LIEGEOISE Caisse d'Epargnes.

L'administration a l'honneur d'informer qu'à partir du 2 janvier prochain elle paiera le montant des obligations des livrets et des intérêts exigibles, et à dater du 15 janvier les actionnaires pourront toucher les intérêts de leurs actions pour le second semestre de 1838.

Le bureau de la caisse, Place St-Denis, nº 1, sera ouve t pendant tout le mois de janvier de 9 heures du matin à trois heures de relevée.

Pour l'administration,

J.-H. DEMONCEAU.

# LIBRAIRIE J.-A. LATOUR, A LIÉGE. EN VENTE: ALMANACH

# Province de Liége, OU TABLEAU DES FONCTIO VNAIRES,

Composant les Autorités Administratives , Civiles , Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année

Volume grand in-18 de 453 pages .- Prix broché, 1 fr. 50 c. Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend: Cet Almanach se vend:
A LIEGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VER-VIERS, chez V° Renard-Croisier, T. Angenot et G. Nautet; à HUY, chez H. Knops, Mio J. Godin et Ranwez-Depresseux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez A. MARECHAL; à STAVELOT, chez H. Cornesse; à DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul. 1801

vante : ils venaient d'apercevoir un poteau fixé en terre d'où pendaient des os brisés et des lambeaux de chair humaine. Au même moment ils entendirent un rugissement et une détonation. Ils volèrent aussitôt au secours de leurs compagnons, mais ils arrivèrent trop tard pour partager la victoire : le tigre, blessé à mort, était étendu devant l'entrée de la grotte. Ils ne purent que l'achever avec leurs couleaux de

Tandis que ses compagnons dépouillaient le tigre de sa fourrure, Der-Tandis que ses compagnons depouldaient le tigre de sa rourrure, per-ville retourna à l'endroit où il avait aperçu le poteau. Il soupçonnait un crime atroce. Après avoir attentivement exploré les environs, il finit par découvrir une écharpe déchirée et tâchèe de sang. Il se souvint tout à coup que deux jours auparavant, lorsqu'elle traversa le pont de Rjisok-kan, la maîtresse de Frédéric portait une écharpe de semblable couleur. Aiguillonné par l'intérêt qu'il portait à son ami, Derville allait poursuivre son enquête lorsque ses compagnons le rappelèrent. Nos chasseurs

Derville abimé dans ses réflexions, avait pris l'avance sur ses compa gnons. Comme il suivait un sentier qui serpentait derrière la maison de Stradanus, son cheval tressaillit et refusa d'aller plus loin. Après avoir eu vainement recours à l'éperon. Derville mit pied à terre, fit quelque pas, et aperçut enfin au pied d'un cocotier le cadavre d'un homme. Ce cadavre était tellement défiguré par les coups de poignard dont il était criblé qu'il s'écoula quelque temps avant que Derville ne reconnût les traits de Frédéric de Noircamp. Comme ses compagnons l'avaient rejoint sur ces entrefaites, Derville leur montra le corps de Frédéric en

- Voilà, messieurs, deux cadavres que nous heurtons depuis ce ma-

tin. C'est un double crime que nous tâcherons d'éclaireir.
Les domestiques enlevèrent le corps de Frédéric et le transportèrent à Batavia. Quelques jours après ent lieu l'enterrement de Noircamp. Au moment où ses anciens frères d'armes entourèrent sa tombe et jurérent de venger sa mort, Albert Derville sortit des rangs et s'écria d'une voix

retentissante:

— L'assassin de Frédéric de Noircamp s'appelle Lucas Stradanus.

Le soir même, l'habitation du radja fut cernée par une compagnie de cavalerie; mais on ne trouva point Stradanus : il avait eu le temps de chercher asile auprès des pirates, qui, au lieu de le pendre, l'avaient re-cu comme on reçoit un ami d'enfance. L'incendie du pandor de l'ex-colo-nel des praaus de croisière, fût l'unique vengeance que les amis de Noircamp purent tirer de sa mort.

P. S. De retour en Europe, Albert Derville n'a pas abandonné l'état militaire; il sert aujourd'hui dans l'armée belge en qualité de capitaine, et c'est de lui que nous tenons les principaux détails de l'histoire de Frédéric Noircamp et de Jaïna.



A LOUER pour le 1er. mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 193, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi.

# IMMEDIBLES

LUNDI 7 JANVIER 1839, à 2 heures de relevée, Le notaire DELEXHY, exposera en VENTE AUX EN-CHERES, en son étude, sise rue St-Séverin,

PORTANT LES Nºº 135 ET 136.

avec cour et jardins y annexés, sises à ANS, à la ruelle de Liege, tenues à bail par Lambert Wery et Henri Braive. Les ADJUDICATAIRES entreront en jouissance le 1er.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de VENTE.

## PROGRAMME.

## MATTER MISSCARE

Qui sera donnée dimanche 30, à 11 heures du matin, à la salle d'Emulation, par Mile BORCHARDT, née à Bruxelles, âgée de 8 ans.

Entre la première et la 2º partie, M'10 Borchardt improvisera. Les amateurs sont priés d'apporter des morceaux de musiques manuscrits. M<sup>110</sup> Borchardt les chantera à vue ; elle saisit à l'instant chaque intonation des phrases chantées ou jouées et transpose les mêmes sujets dans tous les accords demandés avec sa voix sans toucher l'instrument.

PREMIERE PARTIE. 1º Troisième concerto de Kalkbrenner, exécuté par Male Borchardt, avec accompagnement d'orchestre.

2º Fantaisie pour la guitare, exécutée par M. Borchardt, avec accompagnement de piano, improvisé par Mile Bor-

3º Air d'Anne de Boulen, de Donizetti, chanté par M'10 Borchardt.

4º Solo de Herz, exécuté par M11º Borchardt.

DEUXIÈME PARTIE. 1º Morceau pour guitare et piano, de Kuffner, exécuté par M. et Mile Borchardt.

2º Air varié de Hunten, exécuté par Mue Borchardt.

3º Romance, chantée par Mile Borchardt.

4º Muo Borchardt improvisera sur le piano le clavier étant couvert. On commencera à 11 heures.

Le prix du billet est de 2 francs. On peut s'en procurer au magasin de musique de M. Soubre et à la Salle d'Emulation.

LE SAMEDI 29 DECEMBRE courant, à 11 heures, Mº DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

Sise à Liège, rue Chaussée des Prés, portant l'enseigne de la Chaine et les nº 370 et 371.

# vente

LE LUNDI 31 DÉCEMBRE à 10 heures précises du matin, IL SERA VENDU

# aux encheres,

dans le bien de M. le conseiller DUPONT-FABRY, près de la Citadelle.

4 Noyers, 12 Chênes, 4 Frênes et 2 Ormes d'une trèsbelle venue et propres à toute espèce d'ouvrages; plus 12 Melèses et 4 Peupliers d'une grosseur et d'une hauteur ex-

La VENTE aura lieu au pied des arbres. On y vendra également plusieurs Poutres et Vernes de différentes di-

Navigation



Réaulière.

# ANVERS et le LEVANT,

AU MOYEN DES NAVIRES BELGES SUIVANS :



En CHARGE pour CONSTANTINOPLE se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire:

Le navire Jean de Loquenghien, capitaine Peters, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.

Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORGDRAGER,

départ le 10 février. Le navire Progrès, capitaine J. F. P. Smit, départ 10

mars. (Ce navire a fait le trajet en 33 jours.) Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ

Ces navires seront remplacés, si par des événemens im-prévus', ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prendrait y touchera.

S'adresser pour plus amples informations : A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, af-

A CONSTANTINOPLE, à M. J. J. LE MOINE, consignataire.

# PASTILLES DE VICTOR

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boites portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boité), chez MM. les pharmaciens suivans : Vancampen , rue Kipdorp , à Anvers ; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, à Liége; Smout, à Malines; Van Peteghem, à Alost; Becquevort, à Nivelles; Deschamps, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Decknuyrs, à Gand; Dastat-Massart, à Mons, Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Etienne, à Verviers; Louys, à Namur; Evrard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

# aura lieu irrévocablement le 3 Janvier 1839 SOUS LA GARANTIE DU COUVERNEMENT. LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

# GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS DE M. LECOMTE KAROLY A VIENNE,

Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables, composées d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacemens à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à

DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne,

Les 24.099 gains accessoires très-considérables consistent en florins 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500, etc.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 bleue gagnant forcément au moins 5 flor.; pour fr. 200, treize actions dont 2 bleues et pour 400 fr. 24 actions dont 4 bleues, et en sus comme faveur particulière un billet-prime rouge devant gagner au moins fls. 22 1 2 v. de Vienne.

Les actions bleues et rouges jouissent encore, outre leur gain sûr, de l'avantage distingué, de prendre part à un tirage séparé, consistant en 100 primes de fis. 25,000, 6,000, 3,500, 3,000, 1,500.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, etc, ou après réception des actions contre notre mandat.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, france de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans. Ecrire sans affranchir.

J.-N. TRIER et Comp.,
Banquiers et Receveurs-Généraux à Francfort sim.

1538

VILLE DE LIÉGE

# SUR LES MARCHES.

Le collège des bourgmestre etéchevins porte à la connais-sance du public qu'il procédera le SAMEDI 29 DÉCEMBRE courant, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'ADJUDICATION de la PERCEPTION DU DROIT D'OC-CUPATION DES PLACES SUR LES MARCHES et autres indiques pour les étalages.

Le collège croit devoir faire remarquer :

1º Que l'administration a déterminé une nouvelle délimitation des diverses marchés par suite de laquelle le nombre des places d'étalages sera considérablement augmenté;

2º Oue divers genres d'étalages qui n'avaient pas été soumis jusqu'à présent à un droit de location, le scront à l'avenir; 3º Que le tarif lui-même est modifié dans quelques-unes

de ses parties. Le cahier des charges qui est déposé au bureau centrale de police, à l'Hôtel-de-Ville, contient à cet égard toutes les indications propres à donner aux amateurs les renseignemens les plus exacts sur le produit présumé du droit de loca-Tion pendant l'année 1839.

A l'Hôtel-de-Ville, le 24 décembre 1838. Le président, J. J. TILMAN. Par le Collège : Le secrétaire communal, DEMANY.

### PARIS, LE 26 DÉCEMBRE.

Trois p. c	78 55	Actions réunies.	de gra	M
Quatre p. c		Différée ancienne.	114 31	
Cinq p. c	109 50	Dito nouv. s. inté.	2013	
Act. de la Banque.	2630	Dette active	16 31	3
Obl. la vil. de Par.	1195	ld. passive	3 11	2
Emprunt belge	99 318	Emp. rom	100	
Société Générale.		Rente de Naples		-
Banque de Belgiq.	590	Empr. portugais.		
Mutualité	THURSDAY STORY	Miguéliste	15	

of Herelegalt de	AMSTERDAM.	LE 24 DECEMBRE.		
Holl. Dette activ.	100 5/16	(Certific. à Amster.)	STITE:	
Dito 2 1/2	35 718	POLOGNE. L. fl. 300	121	112
Différée	did of land on	PR*c. L. de Rd. 50	11-9	U alm
Billet de change.	25	EEPAGNE. E. Ard	16	3116
Obl. synd. d'am	94 9116	Dito grd	-	121-21
» 3 1 <sub>1</sub> 2.	79	Dette diff. 1850.	-	
S. de C. des PB.	175.114	anc .	-	
nouvelle.		n passive.	-	
Russie. Hope et Ce	105 314	AUTR. Métall. 5.	103	112
» 1829 , 5.	105 114	Bres. Obl. à Lond.	-	127
Inscr. au gr. livre	68 718	Byggashire hasty	10 3	

Assessment on the later	117 7	1	WILLIAM TO	-	Aller was consultrated to			
	A	NVE	RS,	LE	27 DECEMBRE.			2
ANVERS. Det. act.	105	114		P	PRUSSE, Em. à Berl.	121	112	4
» Det. diff.	50	18.00		23	NAPLES. Cert. Fal.	93	17	A
Empr. de 48 mill.	98	118	à 98	ELL	ET. Rom. Lev. 1832.	100		F
Id. de 30 mill.	88	112	et	P	Cert. à A. 1834	89		1
Holl. Dette. activ.	13	1321	100	100	nich "Schliebet			
Rente rembours	-		1 4		CHANGES.			
AUTRICHE. Métalli.	106		2 1111	A	SHELL SHOW THE PARTY OF THE PAR	1300		
Lots de fl. 100	338				Amsterd. C. jours.	5,8	010 b	P
А П. 250	463		DAG:	SU	Id. 2 mois.	(HT)	ALL DE	
», fl. 500		40	1440		Rotterd, C. jours.	518	olo D.	P
Polog. Lots fl500		- and		A	Id. 5 mois.	-		
» » A: 500.		112	- X	50	Paris. C. jours.	118	olo	.1
Bres. Em. L. 1854.				3 23	Id. 2 mois.	314	0[0	I
	16	118		A	Londres. C. jours.	391	10	
Dette passiv. 1854.	-				Id. 2 mois.	-		- 2
» Différée	-				Francfort, C. jours		1116	F
DANEMARC. E. Nott.	95				Id. 3 mois.	35	11[16	Ŧ
Dito à Line	74		1100	P	Bruxelles et Gand.	118		

١	the state of the state	BRUXELLES, L	E 27 DECEMBRE.	
١	Dette active 2 112	53 P	Brasseries	IN SECURE DU
ı	Emp. Rothschild.		Tapis	U dE
1	Fin courant		Fer d'Ougrée	THE REAL PROPERTY.
١	Emp. de 30 mill	89 A	Mutualité	105 112
١	Id. de 37 mil	A4 - D	S. C. Bruges	The state of the s
ı	Emp de 1832 (4).	97	Monceaux	72
ı	Act de la Soc. G.	800 P	Act. Réunies	
I	Emp. de Paris	1690 P	Bormage	Communical State
ı	S. de Comm. de c.	130 P	Houyoux	The later of
۱	B. de Belgique	-	Papeterie	to the same
1	C. de S. et Oise	The state of	Lits de Fer	
ı	Hauts-Fourneaux.	THE MEN HOUSE	Luxembourgeoisc	The state of the s
ı	Banque Foncière.		Civile	Laboration and
ı	Idem	TOTAL LINE CO.	Herve	TATESTA ROLL
ı	Flenu.	Jen Schemal	Ch. de Fer de Col.	Manager Links of
ı	Hornu	City And Street	Ch. de B., M. et B.	11 11
ı	Sclessin	at d'gne conschi	Asphalt	The suppose
ı	Soc. Nationale	Mission at managers	Holl. Dette active.	Silver wal
۱	Levant du Flenu.	The state of the state of	Losrenten inscrit.	Sales Siles
۱	Ougrée	The state of the s	Autriche. Métalliq	-
ı	Sars-Longscham.	Co-sinte Mai an	Naples. C. Falcon.	
ì	Chemin de Fer	att and the	Espagne. Ardoin.	16
ł	Vennes.	Differ a party and	Fin courant Prime un mois	to agree de
ı	St-Léonard	Commence States	prime un mois.	
ı	Chatelineau		Différée de 1830,	
ı	Verreries		Idem de 1835	Colonia Colonia
	Betteraves		Passives	CLaps In
	Verrer, de Charl.		Brésil. E. de Roth	
	L'Espérance	I William F. P. D.	Rome. E. de 1854	Andrew Sells

VIENNE, LE 18 DECEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 718 - Actions de la Banque, 1500.

MARCH	É DE	LIÉGE	DU	7	DÉCEMBRE	1858.
Froment,		olitre.	H	19	ar spect of	fr. 23 18.

Imprimerie de J.-B. Nossmar, rue du Pot-d'Or, Nº 033, à Liège: